

## Conseil Municipal du 14 janvier 2016

Présents : M Michel MARESCOT – Maire - Mme Sophie DIERRE - M Pascal DROCCHI - M Thierry BONVOISIN - Adjoint - M Michel DABOUT - M Alain FAURE - Mme Catherine FILIPOV - M Jean-Paul HAUVEL - M Jean-Claude LE MOINE - Mme Michelle LEGRY - Mme Martine LETARTRE - M Olivier PONTHEIU.

Excusés : Mme Nathalie NGUYEN donne pouvoir à M Olivier PONTHEIU, Mme Sylvaine de KEYZER donne pouvoir à M Michel MARESCOT - Monsieur Philippe GANNE.

A été désigné en qualité de secrétaire : Monsieur Olivier PONTHEIU.

- Informations générales et restitution de dossiers en cours par Monsieur le Maire

- Recensement de la population au 01/01/2016 : 731 habitants.
- Demande de M BAIL Romain, Maire de Ouistreham Riva-Bella, pour une participation (1 500€) au projet de mise en place d'une promenade de la Paix à Ouistreham Riva-Bella.  
Refus du Conseil.
- Remerciements de Mme FRIESS, notre Doyenne, pour l'envoi d'un bouquet de fleurs par le Conseil Municipal

- Achat d'un logiciel de gestion du cimetière

Le logiciel pour la gestion du cimetière que nous avons actuellement, est devenu obsolète, notamment depuis les extensions. L'accès aux données est donc relativement aléatoire.

Afin d'avoir un outil pratique, opérationnel et efficient, un devis a été demandé à notre fournisseur de logiciels. Odyssee Informatique propose la fourniture et la pose du logiciel cimetière ainsi que la reprise des données en stock pour un montant de 3 328,55€ HT soit 3 994,26€ TTC (investissement). Une journée de formation sur site est prévue pour 420€ TTC.

Accord du Conseil

- Demande d'adhésion de la commune de Saint Gatien des Bois à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie

Demande d'avis suite à la présentation de nombreux éléments particulièrement pertinents et une réelle volonté d'aménagement du territoire.

Accord du Conseil

- Dossier d'urbanisme : recours

Proposition de désigner un avocat si possible par le biais de notre compagnie d'assurance pour la défense de la commune sur un dossier d'urbanisme. Il convient dans la mesure du possible de rapprocher cette affaire avec la 4CF puisqu'elle est également partie à cette instance.

Accord du Conseil

- Bail commercial

Demande d'avis et décision sur les conditions de la promesse de vente d'un local situé rue Maréchal Foch, appartenant à la commune : regroupement du commerce de crêperie avec la création d'un commerce d'épicerie fine : Sté « les deux singes ».

Le Conseil Municipal souhaite apporter quelques précisions :

- Le loyer sera payable à la Trésorerie Principale de Trouville-sur-Mer au 1<sup>er</sup> de chaque mois,
- A titre d'encouragement pour la création de ce commerce, les loyers ne seront pas perçus lors des travaux d'aménagement et seront limités à 2 mois,
- Les travaux concernant le changement des compteurs notamment d'eau individuels seront à la charge des demandeurs,
- Les demandeurs devront respecter scrupuleusement les règles concernant la législation des copropriétés et également, relatives à la sécurité, l'hygiène et l'urbanisme.

Le Conseil autorise la cession de droit au bail aux conditions énoncées ci-dessus avec régularisation d'un nouveau bail.

- Convention fondation du patrimoine

Des devis ont déjà été demandés pour restaurer le calvaire. Le moins-disant s'élevait à 7 565€ HT soit 9 078,00€ TTC.

La Fondation du Patrimoine a proposé de signer une convention de souscription pour la restauration de ce monument. Cette convention d'une durée maximale de 5 ans, vise à encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité.

Accord du Conseil

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire  
Michel MARESCOT

